

COMPTOIR D'ESCOMPTE

DE MULHOUSE

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES ACTIONNAIRES

DU 27 JANVIER 1869

# COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE

## ADMINISTRATEURS

MM. EUG. SANDHERR, notaire honoraire, président du conseil d'administration;  
H<sup>i</sup> BOCK, ancien manufacturier;  
Ed<sup>d</sup> VAUCHER, négociant;  
H<sup>i</sup> BÖRINGER, manufacturier;  
Fréd. HARTMANN, manufacturier;  
L<sup>s</sup> HUGUENIN \*, manufacturier;  
A<sup>te</sup> KULLMANN, négociant;  
J<sup>n</sup> KÖEHLIN-DOLLFUS \*, manufacturier;  
EMILE THIERRY-MIEG, manufacturier;  
J<sup>n</sup> MIEG-KÖEHLIN, manufacturier, secrétaire du conseil d'administration;  
J.-GAB<sup>el</sup> GROS, négociant;  
CORNEILLE BERNHEIM, négociant.

## CENSEURS

MM. J<sup>n</sup> MANTZ-BLECH, ancien négociant;  
J<sup>n</sup> DE FRÉD. SCHCEN \*, ancien négociant;  
Ch<sup>e</sup> SCHWEISGUTH-COUDRAY, Président du Tribunal de commerce.

## DIRECTEUR

M. Th<sup>rs</sup> POUVOURVILLE.

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 27 JANVIER 1869

## RAPPORT

présenté par M. E. SANDHERR, président du conseil d'administration

MESSIEURS,

Par une grande bienveillance de mes collègues du conseil d'administration, j'ai de nouveau l'honneur de présider cette assemblée et de vous présenter encore une fois, peut-être la dernière fois, le rapport des opérations du Comptoir.

Vous avez toujours bien voulu m'accorder une attention suivie dans ces communications annuelles; je vous en remercie.

L'exercice de 1868, dont nous vous rendons compte aujourd'hui, en conformité de l'art. 40 des statuts, ne diffère guère de celui de 1867. Ces deux exercices ont eu les mêmes phases d'existence : un faible taux d'escompte que la Banque de France a maintenu pendant toute l'année sans variation à 2 1/2 p. % l'an; un état d'incertitude et de malaise; la crainte d'événements plutôt redoutés que prévus; la courte échéance des valeurs reçues par le Comptoir; enfin la diminution des sommes exprimée par celles qui lui ont été présentées, laquelle correspond à l'abaissement du prix des matières premières dont s'alimente notre industrie; toutes ces causes ont amené une réduction de :

Fr. 1,893,266.80 sur le chiffre des affaires du Comptoir, tandis que le nombre des effets passés par sa filière a augmenté de 1761 comparativement à l'exercice précédent: preuve que la confiance inspirée par le Comptoir n'a pas diminuée, ce qui du reste résulte encore de l'abondance, quelquefois embarrassante, des dépôts qui lui sont faits.

Aux deux faillites déjà annoncées dans le dernier rapport et qui se sont produites dès le commencement de l'exercice, il en est encore survenu une troisième. On peut attribuer ces échecs répétés et exceptionnels aux difficultés de la situation et particulièrement à la fluctuation subite du prix des blés.

Quoiqu'il en soit, la réserve opérée sur les bénéfices de l'exercice 1867 a été plus que suffisante pour couvrir les pertes essayées dans ces sinistres.

Vous vous félicitez sans doute, Messieurs, de vous être associés l'année dernière aux mesures de prudence du conseil d'administration. Cette prévoyance vous profitera cette année, et ramènera le dividende à un chiffre inespéré.

Nous faisons ici la remarque que le Comptoir a adopté le principe de n'entrer dans aucune transaction amiable. De là il arrive quelquefois, que pour écarter cette opposition à un arrangement que les autres créanciers peuvent admettre comme favorable, le Comptoir parvient à céder ses créances à de meilleures conditions que celles offertes d'abord. Il le fait alors sous la seule garantie de la légitimité de ses droits. Par le fait de cette cession sa créance est définitivement liquidée et la perte qui en résulte est aussitôt passée par Profits et Pertes.

Mais lorsque le Comptoir subit les conditions d'un concordat ou d'un arrangement fait en dehors de son concours, il laisse ouvert les comptes des débiteurs faillis, tout en passant par Profits et Pertes les sommes dont la remise leur est accordée, et qui paraissent compromises.

Ainsi le solde débiteur des Effets en souffrance au 31 Décembre 1868 était de Fr. 1,403.03, qui a été passé par Profits et Pertes; il n'en est question ici que pour mémoire.

Si les bénéfices ont été moindres de Fr. 5,338.26 et auraient été encore sensiblement ébréchés par les pertes dans les faillites, l'équilibre a été maintenu par l'emploi de la réserve laissée au 31 Décembre 1867 et encore par les opérations accessoires dont le Comptoir s'occupe avec succès et dont les produits viennent s'ajouter aux bénéfices de l'Escompte.

Le Comptoir a étendu le cercle de son action par l'initiative de son directeur, en établissant des relations régulières avec la Direction Royale des Mines de houille de Sarrebrück, dont il est devenu l'intermédiaire auprès des consommateurs du rayon de Mulhouse.

Nous pouvons vous proposer dès à-présent une distribution de dividende bien satisfaisant en regard de ceux donnés par des établissements financiers beaucoup plus considérables que le nôtre.

Il résulte des écritures du Comptoir, vérifiées par deux administrateurs en présence d'un membre du comité de censure, que les opérations se sont élevées pendant l'exercice 1868 à la somme de

Fr. 41,790,308 89, représentée par 85605 Effets entrés en portefeuille.

Cette somme se décompose de la manière suivante :

22,842 Effets escomptés, montant à.....	fr. 17,588,516 15
62,763 » reçus en recouvrement.....	» 24,201,792 74
<u>Total 85,605 Effets</u>	<u>Fr. 41,790,308 89</u>

Les Frais généraux sont de :  
Fr. 39,709.39. Ils excèdent de  
Fr. 925.39 les prévisions budgétaires ainsi que ceux de l'année précédente. Cet excédant aurait été plus considérable sans une circonstance favorable qui probablement ne se reproduira plus. Dans cette prévision, le budget pour 1869 a été arrêté à fr. 41,774.

Cette augmentation de frais est particulièrement due à celle du personnel du bureau nécessitée par le nombre plus considérable des affaires, notamment par les relations établies avec les Mines de Sarrebrück, et encore par une plus forte dépense pour Registres, qui se répète périodiquement tous les deux ou trois ans et qui a dépassé de fr. 1,103 les prévisions du Budget.

Cependant à l'égard de l'augmentation du Personnel du Bureau, il faut faire observer que la dépense régulière qui s'en suivra ne sera pas considérable par suite du décès d'un employé dont les services étaient appréciés, mais lequel jusqu'à présent n'a pas été remplacé.

Les Bénéfices s'élèvent à la somme de :  
Fr. 70,477.86. Ils se composent des éléments suivants :

- Fr. 57,833.08 Opérations ordinaires,
- » 4,508.39 Négociations de valeurs étrangères, achats de titres et houilles,
- » 1,109.25 Vente de titres du Canal de la Sarre,
- » 6,388.77 Solde non réparti au 31 Décembre 1867, déduction faite de la perte sur une créance cédée,
- » 638.37 Rentrées sur des faillites non closes.

Total fr. 70,477.86

Avant de vous proposer la fixation du dividende à répartir il faut préalablement établir le montant de la remise de 10 % allouée au Directeur sur les bénéfices.

Le montant de ceux-ci s'élève à  
Fr. 70,477.86; mais il y a lieu d'en déduire pour gratifications réglementaires à des employés non appointés une somme de  
» 300. — ce qui en réduit le chiffre à

Fr. 70,177.86 dont à déduire  
Fr. 40,000. — Intérêts 4 % sur le capital et le fonds de réserve.  
» 638.37 rentrées sur faillites non closes.  
» 49,068.54 » 8,430.17 Solde non réparti au 31 Décembre 1867.

Fr. 21,109.32 somme soumise à la remise, soit au profit du Directeur.

Fr. 2,110.93. Cette dernière somme déduite du bénéfice net de fr. 70,177.86, il reste au profit de MM. les actionnaires celle de fr. 68,066.93.

Le conseil d'administration vous propose d'en répartir fr. 64,000. — et de porter » 4,066.93 au crédit du compte de Profits et Pertes, ce qui bénéficiera à l'Exercice prochain.

Les actionnaires recevront ainsi, soit 8 % du montant nominal de leurs actions soit 6.40 % en y comprenant le fonds de réserve.

Comme il a été payé en Juillet dernier à titre de dividende obligatoire fr. 10. — soit 2 % par action, les actionnaires recevront encore fr. 30. — soit 6 % à titre de dividende complémentaire.

Ils pourront dès demain, jeudi 28 Janvier, toucher ce dividende à la Caisse du Comptoir.

Aux termes de l'art. 29 des statuts, vous avez à procéder au renouvellement du tiers du conseil d'administration et du comité de censure dont le mandat n'expirerait régulièrement que le 16 Mai prochain; mais alors il faudrait vous convoquer extraordinairement, et c'est pour éviter cet inconvénient que ce renouvellement vous est proposé dès à-présent.

Les membres sortants sont, pour le conseil d'administration :

MM. Jean Kœchlin-Dollfus,  
Louis Huguenin,  
Auguste Kullmann,  
Emile Thierry-Mieg.

et pour le comité de censure

M. Jean de Fréd. Schœn.

Le conseil vous en propose la réélection.

Quand vous aurez entendu le rapport de l'un des membres du comité de censure, rendant compte de la surveillance que l'art. 43 les charge d'exercer, vous aurez à passer à la discussion du compte que nous venons de vous présenter; à lui donner votre approbation s'il y a lieu; à adopter la fixation et la distribution du dividende de l'exercice; à sanctionner la mise en réserve de la somme non distribuée et à voter par liste de scrutin le renouvellement du tiers du conseil d'administration et du comité de censure.

Je prie M. Schweisguth-Coudray de prendre la parole.

*Le Président,*  
**Eug. SANDHERR.**

## RAPPORT

présenté par M. Ch. SCHWEISGUTH- COUDRAY, au nom du  
Comité de censure.

MESSIEURS,

Le comité de censure s'est fait un constant devoir d'assister aux réunions du conseil d'administration.

Un de ses membres a fait partie de la commission qui a vérifié les écritures du dernier exercice.

M. le président vous a donné sur l'inventaire et la situation favorable du Comptoir des détails que je ne ferais que répéter, et moins bien sans doute, si je voulais résumer l'exposé que vous venez d'entendre.

Je me bornerai donc, au nom du comité de censure, à vous assurer que sa mission lui a été rendue facile par l'ordre et la régularité qui président à tous les rouages de cet utile établissement.

Vous êtes habitués, Messieurs, à cet hommage rendu chaque année en votre présence à tout le personnel du Comptoir.

Je désire, et d'accord avec vous bien certainement, que ce travail, ce zèle, ce dévouement qui ne se sont jamais démentis, trouvent leur récompense dans des résultats annuels aussi satisfaisants que ceux dont nous prenons la douce habitude.

Le comité de censure vous demande l'approbation des propositions formulées par le conseil d'administration.

Nous vous proposons en outre de voter des remerciements à notre honorable président, à MM. les membres du conseil d'administration et à M. le directeur. C'est à leur prudente et habile direction; c'est à leurs constants efforts, ne l'oublions pas, qu'est due la position bonne et solide du Comptoir.

*Au nom du Comité de censure,*

**SCHWEISGUTH-COUDRAY.**

PROCÈS-VERBAL

L'an mil huit cent soixante-neuf, le vingt-sept Janvier, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du Comptoir d'escompte de Mulhouse, convoquée par le directeur, en conformité de l'art. 43 des statuts, et en outre par lettres à domicile, s'est réunie dans la salle de la Société industrielle.

La liste des actionnaires possédant les seize cents actions émises, est déposée sur le bureau, conformément à l'art. 44 des statuts.

A dix heures et un quart, soixante-neuf actionnaires (dont plus de cinquante étrangers aux conseils d'administration et de censure) présents ou représentés, possesseurs de sept cent quatre-vingt-quatorze actions, ayant signé la feuille de présence, l'assemblée est régulièrement constituée, aux termes de l'art. 48 des statuts.

M. le président du conseil d'administration préside l'assemblée.

La feuille de présence constatant que les deux plus forts actionnaires présents sont MM. Couget-Mœrlen et Léonard Schwartz, le président les proclame scrutateurs et les prie de prendre place au bureau.

Le bureau, ainsi constitué, désigne M. Jean Mieg-Kœchlin pour secrétaire.

Le président donne lecture à l'assemblée du rapport fait, au nom du conseil d'administration, sur les opérations du Comptoir pendant l'année 1868. Ce rapport est suivi de celui de M. Schweisguth-Coudray, au nom du comité de censure.

Aucune réclamation n'ayant été faite, l'assemblée adopte, à l'unanimité, le rapport et ses conclusions.

Le président invite ensuite l'assemblée à voter le renouvellement partiel du conseil d'administration et du comité de censure.

Les membres sortants ont été réélus, savoir :

MM. Louis Huguenin, à l'unanimité moins une voix :

Emile Thierry, à l'unanimité;

Jean Kœchlin-Dollfus, à l'unanimité moins quatre voix ;

Aug. Kullmann, à l'unanimité;

J. de F. Schœn, censeur, à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures.

*Le Secrétaire,*

J. MIEG-KŒCHLIN.

*Les Scrutateurs,*

COUGET-MŒRLEN.

LÉONARD SCHWARTZ.

*Le Président,*

E. SANDFERR.

MOUVEMENT GÉNÉRAL DU PORTEFEUILLE

	Effets	Francs
Effets en portefeuille au 31 Décembre 1867. . . . .	5,065	2,082,925 80
<b>Entrée</b> du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 1868. . . . .	85,605	41,790,508 89
	88,670	45,875,254 69
<b>Sortie</b> du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 1868. . . . .	85,558	41,571,690 44
	5,512	2,501,544 25
Effets en portefeuille au 31 Décembre 1868 . . . . .		

**Entrée**

Effets escomptés. . . . .	22,842	17,588,516 15
» pris à l'encaissement . . . . .	19,561	6,178,021 02
» reçus des comptoirs d'escompte . . . . .	1,665	671,982 58
» reçus des autres correspondants . . . . .	41,557	17,551,789 14
	85,605	41,790,508 89

**Sortie**

Effets réescomptés à la Banque . . . . .	8,786	10,699,996 64
» réescomptés hors Banque. . . . .	1,184	2,751,996 —
» encaissés sur place . . . . .	27,852	10,756,015 75
» remis aux comptoirs d'escompte . . . . .	2,146	712,475 08
» remis aux autres correspondants. . . . .	45,410	16,651,208 99
	85,558	41,571,690 44

PROFITS ET PERTES

Récompte du Portefeuille au 31 Décembre 1867 . . . . .	Fr.	8,622	50
Montant des intérêts, changes et agios en faveur du Comptoir . . . . .	"	161,429	67
Reliquat à nouveau du compte de P. et P. au 31 Décembre 1867 . . . . .	8,450	17	}
A déduire pour perte sur une créance vendue . . . . .	2,041	40	
Rentrées sur faillites non closes. . . . .	"	638	77
			37
	Fr.	177,079	11

Intérêts et changes bonifiés par le Comptoir. . . . .	Fr.	59,271	01
FRAIS GÉNÉRAUX. {	Registres et autres fournitures, loyer, contributions, assurance, éclairage, chauffage, ports de lettres et d'esp. etc. . . . .	Fr.	10,298 69
	Souscription pour le bureau de bien-faisance . . . . .	"	300 —
	Actions du Comptoir, abonnement au timbre . . . . .	"	400 40
	Jetons de présence . . . . .	"	852 —
	Personnel : appointements . . . . .	"	28,158 50
		"	40,009 59
	"	99,280	40
Excédant des profits sur les frais et dépenses . . . . .	Fr.	77,798	71
A déduire : Récompte du Portefeuille au 31 Décembre 1868. . . . .	"	7,620	85
Bénéfice net à répartir. . . . .	Fr.	70,177	86

RÉSUMÉ DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1868

	DÉBIT.	CRÉDIT.
CAPITAL, Actions du Comptoir . . . . .		800,000 —
PORTEFEUILLE, Effets en Portefeuille . . . . .	2,301,544 25	
CAISSE {	Espèces en Caisse . . . . .	40,553 70
	Espèces à la Succursale de la Banque . . . . .	80,660 07
	121,193 77	
COMPTOIRS D'ESCOMPTE. . . . .	5,762 78	5,128 23
COMPTES COURANTS DE LA VILLE ET DES ENVIRONS . . . . .		770,025 73
AUTRES COMPTES COURANTS . . . . .	179,174 65	130,211 92
REMISES à encaisser . . . . .		97,577 96
COMPTES DE DÉPÔTS DE FONDS . . . . .		545,408 90
COMPTE DE MEUBLES . . . . .	1,440 —	
FRAIS D'ACTE DE SOCIÉTÉ . . . . .	1,054 —	
FONDS DE RÉSERVE . . . . .		200,000 —
PROFITS ET PERTES {	Récompte du Portefeuille . . . . .	7,620 85
	Dividende complémentaire 6% aux Actionnaires (*) . . . . .	48,000 —
	Intérêt au Directeur de 10% sur fr. 21.109.32. . . . .	2,110 95
	A porter à nouveau au Compte de Profits et Pertes . . . . .	4,066 93
	2,610,149 45	2,610,149 45

(\*) 2% ayant été touchés au 30 Juin, donnent 8% pour l'année

